

LOI N°016-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2019-013/PRES DU 25 NOVEMBRE 2019 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°13 550 CONCLU LE 13 AVRIL 2019 A WASHINGTON ENTRE
LE BURKINA FASO ET LE FONDS DE L'OPEP POUR LE
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA
ROUTE NATIONALE N°10 (RN10) ENTRE TOUGAN ET
OUAHIGOUYA**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 12 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-013/PRES du 25 novembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°13 550 conclu le 13 avril 2019 à Washington entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international pour le financement du projet de construction et de bitumage de la route nationale n°10 (RN 10) entre Tougan et Ouahigouya.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 12 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Cinquième Vice-président

Abdoulaye MOSSE



Le Secrétaire de séance

Ataouegue Joël AOUE